

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve aquatique projetée occupe une superficie de 1 445,0 km². Elle touche aux régions administratives de l’Abitibi-Témiscamingue et de l’Outaouais.

MILIEU PHYSIQUE

Ce territoire vise la protection de la rivière Dumoine, de sa vallée et de son bassin versant immédiat. Il s’agit de l’une des dernières rivières non harnachées d’importance dans le sud du Québec. Cette rivière, longue d’environ 140 kilomètres, prend sa source dans le lac Machin au nord du lac Antiquois, coule vers le sud dans le lac Dumoine et se jette dans la rivière des Outaouais, à une douzaine de kilomètres à l’ouest de Rapides-des-Joachims. De façon générale, la rivière suit une vallée « en auge » qui devient de plus en plus encaissée en progressant vers l’embouchure.

MILIEU BIOLOGIQUE

La moitié sud de la réserve fait partie du domaine bioclimatique de l’érablière à bouleau jaune, alors que sa moitié nord appartient à celui de la sapinière à bouleau jaune. Par sa grande dimension et sa forme allongée d’orientation nord-sud, ce territoire présente un important gradient d’écosystèmes forestiers, allant de la bétulaie jaune à sapin et à érable à sucre aux sapinières (à épinette noire et à bouleau blanc, à épinette rouge ou à thuya). Caractérisé par une vallée aux parois occasionnellement escarpées, le territoire accueille des pinèdes blanches, et certains milieux sableux au fond de la vallée peuvent y abriter des pinèdes rouges. Sur le versant est de la vallée de la rivière, près de l’embouchure, les sommets sont propices aux érablières à chêne rouge. Les forêts matures (80 ans ou plus) font près des deux tiers du territoire sous couvert forestier, alors que les vieilles forêts en font un peu plus de la moitié.

MILIEU SOCIAL

Avant la colonisation du Témiscamingue, ce territoire, lié à la rivière des Outaouais, qui constituait une voie majeure de circulation pour les Autochtones, pourrait avoir été grandement occupé (camp saisonnier) et fréquenté. Ce territoire présente un important potentiel pour la recherche archéologique. Plusieurs sites (90) y ont été localisés, dont l’un a fait l’objet de fouilles en 2002. Aujourd’hui, la rivière Dumoine et ses alentours sont le lieu d’activités de chasse et de pêche. La rivière Dumoine constitue un parcours de canoé-kayak de difficulté moyenne renommé (classé 5 étoiles par la Fédération québécoise du canot et du kayak).

CONTRIBUTION DE L’AIRE PROTÉGÉE

La réserve contribue à la protection d’une grande rivière du sud du Québec, de sa vallée et d’une bonne partie de son bassin versant. Les forêts y sont diversifiées, riches et matures.

PROPOSITION DE RÉSERVE AQUATIQUE PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve aquatique de la Rivière-Dumoine ».

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve aquatique permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L’exploration et l’exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L’aménagement forestier au sens de l’article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L’exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d’énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES¹²

- La villégiature et les camps de chasse déjà autorisés
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L’entretien et la réparation d’infrastructures
- La présence d’animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION¹²³

- Les activités d’aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d’aménagement du sol
- L’aménagement de sentiers

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/abitibi-temis/index.htm

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/dumoine/PSC_Du-moine.pdf

¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s’appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l’interdire, advenant qu’elle porte atteinte à la biodiversité.

³ Des critères d’autorisation s’appliquent.



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec



294

Projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l’Abitibi-Témiscamingue

6213-01-003

DA9



Les aires protégées
au Québec :

Un héritage pour la vie



Réserve aquatique
projetée de la
Rivière-Dumoine



Une rivière
majestueuse
aux forêts riches
et diversifiées

Québec





La réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine

Légende

-  Réserve aquatique projetée de la Rivière-Duomoine
 -  Réserve faunique
 -  Limite (région administrative, MRC, municipalité)
 -  Pourvoirie à droits exclusifs
 -  Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)
 -  Autres aires protégées

Occupation

-  Bail d'abri sommaire
-  Récréotouristique
-  Bail de villégiature
-  Tour à feu
-  Établissement de pourvoirie

Titre minier

- En demande
■ Actif
- Province naturelle
— Région naturelle
— Ensemble physiographique

